

s'établir au Canada, en 1726, s'était fait donner, au préalable, la garantie d'une postérité aussi nombreuse que celle d'Abraham. La Providence a tenu parole, et respecté son précédent. En effet, pour peu que cela continue, la famille Taschereau menace de dépasser en nombre celui des étoiles, et bientôt, il faudra compter ses membres au télescope.

En attendant la venue de l'heureux astronome chargé de cet intéressant calcul, disons un mot des anecdotes biographiques qui semblent jouer dans ce désert aride de dates et de noms propres le rôle d'oasis. M. Roy a bien compris le danger que fait courir à son livre cette monotonie de millésimes, de quantités, de noms, de prénoms qui se succèdent à perte de vue sur une longueur de deux cents pages. A l'exception des lecteurs immédiatement intéressés à consulter l'ouvrage, c'est-à-dire des parents ou alliés de la famille Taschereau, peu de gens seraient portés à y voir autre chose que les portraits, car le volume est illustré de 76 photographures fort bien exécutées. L'auteur a su attirer leurs regards ailleurs, captiver et retenir leur attention par des récits charmants, des faits personnels qui peignent leur personnage, mieux encore qu'un portrait. Sur celui-ci qui ne peut vous donner que les traits du visage, quelques ressemblants qu'ils puissent être, ces *ana* familiales ont l'inestimable avantage de vous donner les traits de l'âme disparue, la vertu caractéristique dominante de l'ancêtre. Et de même que l'on se plaît à reconnaître dans ses descendants la ressemblance physique, de même l'on s'intéresse à étudier en eux ces phénomènes d'atavisme, cette autre ressemblance psychique dont le diagnostic est d'un intérêt absolument attachant pour un observateur sérieux. Je lis, par exemple, ce qui suit :

En 1808, le notaire Joseph Planté, greffier du papier-terrier et inspecteur du domaine du roi, ayant prononcé un fort discours en faveur de l'exclusion des juges de la Chambre d'Assemblée, s'attira la rancune de sir James-Henry Craig qui le destitua.

M. Planté, frappé de cette injustice, sollicita et obtint une audience de Craig lui-même. Il plaida sa cause avec tant de bonheur que le gouverneur reconnut son innocence, ajoutant néanmoins qu'il était trop tard, et qu'il avait nommé J.-Bte-Olivier Perrault pour le remplacer.

M. Perrault mis au fait de ce qui venait de se passer, se rendit auprès du gouverneur. " Excellence, lui dit-il, j'ai accepté avec reconnaissance la place dont vous m'avez gratifié, mais il me répugne de profiter du malheur d'autrui. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien accepter ma résignation."

Craig, touché d'un acte de générosité qui lui permettait de réparer une injustice, tint parole à M. Perrault. Trois mois plus tard, il le nommait avocat général pour la province du Bas-Canada avec la préauidience dans toutes les cours de Sa Majesté dans la Province, après le solliciteur-général.

Ailleurs, à la page 121, je lis cette touchante histoire qu'il raconte dans la biographie de l'honorable Henri-Elzéar-Juchereau Duchesnay, l'une des figures les plus sympathiques, et l'un des plus beaux caractères de tout le livre.

Un jour, une suite de malheurs incontrôlables força un cultivateur à vendre sa terre et tous ses biens. Ses créanciers payés, il lui restait encore une dette d'arrérage chez le seigneur Duchesnay pour grains achetés à ses moulins. Avant de s'éloigner de Sainte-Marie de la Beauce pour aller prendre une terre en bois debout, le pauvre ruiné se rend chez M. Duchesnay et lui demande son compte.

" C'est juste cinquante louis.

— Eh ! bien, voilà vos cinquante louis, répond le malheureux, comptez et payez-vous.

— Mais, mon cher ami, lui demande le bienfaisant seigneur, vous reste-t-il quelque chose pour recommencer votre petite fortune ?

— Pas un obole, monsieur, pas même de quoi acheter du pain pour mon voyage.

— Eh ! bien, mon ami, reprend avec émotion M. Duchesnay, je ne veux pas, je ne puis pas vous arracher la vie. Si vous réussissez, vous me paierez quand vous pourrez ; si non, vos enfants paieront mes enfants. Sinon, nous serons payés ailleurs ! "

Et disant cela, M. Duchesnay regardait très loin et très haut, devant lui, comme s'il eut fixé dans le ciel la date d'une récompense.

Voici encore le nom d'un homme de bien que me signale la page 166 : celui du docteur Antoine-

Alexandre Marsan, de St-Joseph de Lévis, qui pratiqua dans cette paroisse pendant trente-deux ans.

Pour le docteur Marsan la médecine était plus qu'un art, c'était un véritable apostolat. Le pauvre comme le riche avait ses soins les plus actifs, son attention la plus délicate. Dans l'hiver qui précéda sa mort nous avions l'honneur d'être reçu à son foyer hospitalier. Vers onze heures du soir, alors que le docteur Marsan se préparait à prendre un repos bien mérité, voilà qu'on sonne à sa porte. C'était un pauvre diable qui venait le chercher pour sa femme sérieusement malade. Il résidait dans la deuxième concession de St-Joseph de Lévis. Au dehors la tempête faisait rage. Ce soir-là, le docteur Marsan souffrait d'un rhumatisme qui lui refusait presque l'usage de ses jambes. Il n'hésita pas un seul instant, n'eût pas un mot de plainte, il se fit habiller et monta en voiture. C'était un trajet de quatre ou cinq heures qu'il entreprenait à travers la tempête. Et pourtant le docteur Marsan donnait ses soins à cet individu et aux siens depuis au-delà de vingt ans sans avoir jamais reçu un sou. N'est-ce pas que, pour le docteur Marsan, la médecine était autre chose qu'un moyen de gagner de l'argent ?

Je pourrais, de la sorte, multiplier les citations et les extraits, reproduire, par exemple, les pages émues que l'auteur consacre à la douce mémoire des abbés Aurélien Angers et Veilleux, morts tous deux à Santa-Cruz, île de la Trinidad, victimes de la fièvre jaune. Mais je préfère qu'elles soient lues dans le livre même, et je me contente pour aujourd'hui de les signaler.

* *

J'ai dit, tout à l'heure, que le soin apporté par l'auteur à préparer son livre était au-dessus de tout éloge ; il n'a d'égal que la science spéciale et l'expérience, particulière à ce genre d'étude, requises et possédées par ce brillant archiviste. Un petit fait, — et j'en pourrais noter vingt autres analogues — donnera au lecteur une idée du travail énorme qu'exige la composition d'un arbre généalogique pour une famille aussi considérable que celle des Taschereau.

A la page 40 de son livre, l'auteur rapporte que Suzanne-Ursule Perrault, épousa à Montréal, le 27 octobre 1842, Révé Rimber, avocat.

Cette petite ligne n'a l'air de rien, et l'information qu'elle donne nous semble tout simplement copiée sur un registre de l'état civil. Détrompez-vous, lecteur : elle a coûté à son auteur deux longs mois de recherches et une correspondance d'une trentaine de lettres. " Ab uno disce omnes ". Il est heureux qu'il n'en ait pas été de la sorte pour chacune des dates généalogiques contenues dans cet ouvrage. Pareille besogne eût conduit son auteur à l'âge de Mathusalem.

Je le répète, à l'honneur de M. Roy, son livre est préparé avec un soin extrême et les archivistes le peuvent consulter en toute assurance : il possède toutes les garanties d'exactitude désirables. La précision des détails me rappelle celle des chiffres dans une table de logarithmes. C'est presque de la vérité mathématique.

* *

Nos félicitations à l'auteur pour la belle apparence typographique de son volume. Les photographures, en particulier, sont fort habilement exécutées. Un regret toutefois : ces photographures ne représentent de la famille Taschereau que les hommes ! Pourquoi cette préférence donnée au sexe laid ? La préséance, au salon des artistes, n'appartient-elle pas de droit aux jolies femmes ? Et Dieu sait combien il s'en trouve dans la famille Taschereau ! Pourquoi cet ostracisme ? N'accusons pas l'aimable auteur de la famille Taschereau d'avoir péché mortellement contre la galanterie ! Quand on travaille comme un bénédictin on devient austère comme un moine.

A notre insu l'étude nous rend ascète. Elle nous élève à un degré étonnant de vertu. Elle nous transforme au point que l'on vient à douter de soi-même, de sa propre identité, et que l'on se pince en conséquence, beaucoup moins pour constater que la chair ne se spiritualise pas trop vite, que pour s'arracher à la dangereuse extase où nous jette le spectacle de nos perfections, au vertige de fol orgueil qui nous empoigne alors, irrésistiblement.

" Pas de femmes ! " c'est la consigne du *Petit Duc* ; et je m'étonne qu'on ait transmis à mon ami, Pierre-Georges Roy, ce mot d'ordre d'opéra-bouffe avec injonction de l'appliquer à la partie photographique de son livre.

C'est tout de même grand dommage : et j'aurais aimé que cet ukase eut souffert quelques exceptions. L'exception d'ailleurs, ne prouve-t-elle pas la règle ? Ainsi, j'aurais permis à M. Roy de publier le portrait de la vénérable mère du cardinal Taschereau, Marie Panet, épouse de l'honorable Jean-Antoine Panet, président de la Chambre d'Assemblée, et de Louise-Philippe Badelard, fille du célèbre médecin Louis-Philippe Badelard, chirurgien militaire, qui fut fait prisonnier, au vif de l'action, à la première bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Je troquerais volontiers une douzaine française des barbus, des chauves et des hirsutes photo-gravurés dans son livre, contre un portrait comme celui là.

L'imposante et noble figure du cardinal-archevêque de Québec est bien le relief immédiat, la réplique de ce beau visage d'aïeule que je regrette de ne pouvoir admirer dans cet ouvrage. Il en eût été l'une des meilleures illustrations.

Mais à quoi bon récriminer ? le livre est fait.

* *

Les arbres généalogiques ne sont pas des rosiers : ils ne fleurissent pas, ne feuillent pas même, ils ne poussent que des branches. Ne demandez pas au *Jardin des racines grecques* du sieur Lanctôt — ceux-là qui ont passé par la *retenue* du séminaire de Québec en ont gardé la douce mémoire — ne demandez pas à ce jardin épineux, les charmes et les enchantements des bosquets d'Armide. De même n'exigez pas des arbres généalogiques le bel ombrage de nos parcs ; tous ceux que vous pourriez compter dans le *Dictionnaire* de l'abbé Tanguay, furent-ils massés en forêt, ne vous sauveraient pas d'un coup de soleil.

La conclusion naturelle et pratique de tout cet article est qu'il ne faut pas chercher de poésie dans le livre de M. Roy, mais de la prose, c'est-à-dire des renseignements, précis, détaillés et complets sur la famille qui, dans l'opinion autorisée de sir Wilfrid Laurier, porte aujourd'hui le plus beau nom de la race française au Canada : *La famille Taschereau*.

ERNEST MYRAND.

A NOS LECTEURS

A tous ceux qui s'abonneront au " Monde Illustré " il sera remis tout ce qui a paru des deux romans en cours de publication :

" Vingt Mille Lieues Sous les Mers, " cet étonnant ouvrage de Jules Verne, et " L'Histoire d'un Homme du Peuple, " d'Erckmann-Chatrian. Ces deux romans sont paginés à part, de manière à pouvoir être collectionnés et reliés dans un format élégant et avec des illustrations qui portent la valeur commerciale de chacun des volumes qu'ils formeront à \$1.00 au moins.

Chaque année du " Monde Illustré " comportant cinq ou six de ces volumes, on voit que l'abonnement est remboursé et bien au delà rien que par les romans publiés.

Ouvrages de vulgarisation scientifique, romans nationaux et patriotiques, tels sont les feuillets que donnera à ses lecteurs le " Monde Illustré. "

Il en est du bonheur comme des montres : les moins compliquées sont celles qui se dérangent le moins. — CHAMFORT.